

ANNEXE : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2026*Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2026***PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2026**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nolwen ALLIGAND, Kévin BELLIER, Benjamin BERNARD, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Sabrina FAURE-FONTENAY, Eliane HUGUET, Victorien JUDET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gwénaëlle LANEURY, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Sylvain MARIDET, Guy ORARD, Carine PANDREAU, Emmanuelle PARIS, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Benoît RIOUX, Agnès RZANSKI, Nathalie WORMSER.

Absents : Karim BACHI (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), François DELAUNAY (pouvoir à Sabrina FAURE-FONTENAY).

Kévin BELLIER désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que l'assemblée délibérante accueille exceptionnellement les jeunes du Conseil Municipal Jeunes (CMJ), afin qu'ils puissent présenter le projet de conventionnement sur lequel ils ont travaillé.

ADMINISTRATION GENERALE**1- Conventionnement entre la commune d'Avermes et l'association les Papillons pour la mise en place du dispositif de boîtes aux lettres**

Sabrina FAURE-FONTENAY, adjointe déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires, explique que lors de leur élection, les jeunes élus du Conseil municipal arrivent avec de nombreuses idées de projets. Ils ont ainsi souhaité travailler sur la thématique de la lutte contre le harcèlement, et à cette occasion, l'un d'eux a évoqué le projet de boîtes papillons.

Après renseignements, il est apparu que ce dispositif est porté par l'association « les Papillons » et que sa mise en œuvre nécessite la signature d'une convention avec cette association, ainsi que l'adoption d'une délibération autorisant Monsieur le Maire à la signer.

Elle invite ensuite les représentants du Conseil Municipal des Jeunes à prendre la parole afin de présenter à l'assemblée ce projet.

Alexandra, Mélissa, Lily-Rose, Calie et Lyna précisent qu'ils travaillent sur ce projet depuis leur élection en février 2025. Ils indiquent avoir souhaité engager une réflexion autour du bien-être des enfants et de la lutte contre le harcèlement. Ainsi, ils ont étudié le dispositif des boîtes papillons, porté par l'association les Papillons, et précisent avoir rencontré ses représentantes afin d'en comprendre le fonctionnement.

Ils expliquent que des boîtes aux lettres, installées dans des lieux fréquentés par les enfants et les jeunes permettent à ces derniers de déposer anonymement des messages afin d'exprimer des difficultés personnelles, des situations de harcèlement ou encore un besoin d'aide. Ces messages sont ensuite transmis par la police municipale à l'association, afin d'être pris en charge par des professionnels compétents.

Les jeunes élus soulignent l'intérêt de ce dispositif, qui offre aux enfants et aux jeunes en difficulté un moyen de s'exprimer discrètement et de manière accessible. A cet effet, ils proposent d'installer 3 boîtes aux lettres sur les sites de l'accueil de loisirs de François Reveret, Jean Moulin ainsi qu'à la salle des jeunes.

Ils concluent en demandant le soutien du Conseil municipal pour la mise en œuvre de ce projet et présentent une vidéo afin d'illustrer celui-ci.

Monsieur le Maire les remercie pour cette présentation et espère que l'ensemble des élus approuvera cette convention qui permettra la réalisation de ce projet. Il invite ensuite Sabrina FAURE-FONTENAY à présenter la délibération.

Cette dernière indique qu'afin de permettre l'installation des boîtes aux lettres et d'assurer le suivi par les psychologues de l'association, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place du dispositif de boîtes aux lettres « les papillons » sur le territoire communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à venir avec l'association, laquelle définira les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions citées ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie les jeunes conseillers et les félicite pour leur travail. La délibération étant validée, il leur appartient désormais de mettre en place le dispositif, en espérant qu'il permettra d'apporter une aide utile aux enfants et aux jeunes qui en auront besoin.

2- Règlement intérieur du Conseil municipal de la commune d'Avermes

Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur du Conseil municipal doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation de celui-ci.

Ainsi, la commission municipale du règlement intérieur s'est réunie le 8 avril afin de procéder à sa mise à jour. Il rappelle que le règlement définit notamment les modalités de réunion et le fonctionnement du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, précise avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'adopte.

3- Restauration scolaire – Mise à jour du règlement intérieur

Sabrina FAURE-FONTENAY, adjointe déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires, précise que la modification du règlement intérieur porte sur la date limite de paiement des factures. Jusqu'à présent, les familles pouvaient régler leurs factures jusqu'au 20 du mois, désormais cette échéance est avancée au 15 de chaque mois, afin de faciliter la prise en charge des impayés par le trésor public.

Monsieur le Maire indique que cette évolution vise également à simplifier la comptabilité de la régie de recettes et ajoute que de nombreuses familles ont déjà opté pour le prélèvement automatique et que le paiement en espèces, désormais supprimé, n'est plus utilisé par les usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement intérieur du service restauration scolaire.

4- Crèche « la Souris Verte » - Mise à jour du règlement de fonctionnement

Carine PANDREAU, première adjointe, explique que la modification du règlement est identique à celle appliquée pour la restauration scolaire. Elle porte également sur la date limite de paiement des factures désormais fixée au 15 de chaque mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche.

5- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de sécurisation sur les espaces publics – extension du système de vidéoprotection

Monsieur le Maire explique que le projet de délibération initialement transmis a été modifié et qu'en conséquence une nouvelle version a été déposée sur la table.

Cyril JUNEK, adjoint délégué aux finances, explique que cette demande de subvention concerne l'extension du système de vidéoprotection déjà mis en place aux abords de la mairie, de la halle du marché, de la salle d'Isléa et du parc de la Rigolée.

Cette extension concerne les terrains de foot et de tennis afin de prévenir les intrusions et les dégradations, ainsi que sur le parking de Pré Bercy récemment refait à neuf et, enfin, les services techniques.

Il indique que la modification du projet de délibération concerne l'estimation des panneaux d'information qui seront situés aux entrées de ville, pour lesquels la collectivité vient de recevoir un devis. Le coût prévisionnel de l'opération est désormais estimé à 27 800 euros HT.

Il précise que la délibération pour solliciter une subvention auprès de la Région pour un montant de 13 500 euros HT a déjà été adoptée, et que la commune sollicite une subvention auprès du FIPD de 8 740 euros HT afin de maintenir un autofinancement de 20 %, conformément au plafond de 80% de financements publics.

Monsieur le Maire, explique que le projet consiste à l'installation de caméras à des emplacements stratégiques à des fins de protection et de prévention. Pour ce qui concerne les installations sportives, il précise que des intrusions ont été constatées sur le stade qui doit être normalement utilisé uniquement dans le cadre d'activités organisées avec un encadrement spécifique. Ces intrusions, notamment par dégradation des grillages, nécessitent une régulation. Pour le site de Pré Bercy, il s'agit de sécuriser le parking ainsi que les commerces environnants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet ainsi que le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD.

6- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions applicables aux communes de plus de 2 000 habitants, il convient de proposer une liste de contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Ainsi, la commune doit transmettre à l'administration fiscale une liste composée de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants. A partir de cette liste, la Direction départementale des finances publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, qui composeront la commission pour la durée du mandat.

La CCID se réunit généralement une fois par an en mairie, sous la présidence du maire ou d'un adjoint, et en présence d'un représentant de l'administration fiscale. Elle examine notamment les évolutions affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune, afin de vérifier que les informations prises en compte pour le calcul des impôts locaux correspondent bien aux changements réalisés sur la commune (constructions nouvelles, travaux, changements d'affectation, etc.).

Ces travaux permettent, si nécessaire, de signaler à l'administration fiscale des situations qui doivent être mises à jour ou régularisées. Les informations ainsi vérifiées servent ensuite de base au calcul des impôts locaux.

Une fois les commissaires désignés par l'administration fiscale, les personnes retenues en seront informées.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les désignations proposées.

7- Constitution d'une commission « achats »

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres (CAO), obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, intervient uniquement pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, lorsque les seuils de 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux sont atteints.

Il précise que, compte tenu de ces seuils élevés, la CAO ne se réunit que très rarement, alors même que la collectivité lance régulièrement des appels d'offres. Il apparaît donc important qu'un groupe d'élus puisse examiner les analyses des offres réalisées par les services et émettre un avis sur le choix des entreprises retenues. Ainsi, il propose de réunir les membres de la CAO

au sein de cette commission « achats » dès lors que le montant atteint 60 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 100 000 € HT pour les marchés de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que cette commission va se réunir le jeudi 28 mai, pour les travaux d'Isléa qui dépasseront les 100 000 euros HT de travaux.

8- Désignation d'un signataire pour la délivrance des demandes de permis ou de déclaration préalable de Monsieur Jean-Luc ALBOUY

Monsieur le Maire précise qu'il ne peut signer les autorisations d'urbanisme le concernant personnellement. Il convient donc de désigner un autre élu pour signer les décisions relatives aux demandes d'urbanisme qu'il pourrait être amené à déposer au cours du mandat.

Il est proposé de désigner Monsieur Pascal MARIDET, adjoint délégué à l'urbanisme, pour signer les permis de construire, déclarations préalables et autres autorisations d'urbanisme concernant Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette désignation.

9- Dénomination des voies desservant la ZAC Cœur de Ville - phase 3

Pascal MARIDET, adjoint délégué à l'urbanisme, explique que l'aménagement de la ZAC Cœur de Ville se poursuit avec le lancement de la phase 3. Afin de permettre l'adressage des futures habitations et de faciliter notamment l'intervention des secours, les livraisons, le repérage GPS ainsi que le raccordement à la fibre, il convient de poursuivre la dénomination des voies du secteur.

Il précise que la commission de l'urbanisme, des travaux, et du cadre de vie s'est réunie le 22 avril et qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de prolonger la dénomination de la rue de la Laïcité et de créer deux nouvelles voies dénommées « impasse de l'Égalité » et « rue de la Liberté », conformément au plan annexé à la délibération.

Monsieur le Maire précise que, pour les voies du centre-ville, il avait été retenu le principe de dénominations faisant référence aux valeurs républicaines.

Il indique également que les travaux de réseaux, la réalisation de la pré-voirie devraient s'achever vers la mi-juin. La voie verte sera alors ouverte, tandis que les voies intérieures seront temporairement fermées afin d'éviter toute circulation dans l'attente de la réalisation des constructions.

Il souligne enfin que la dénomination des voies est nécessaire pour permettre aux promoteurs d'engager leurs travaux et de disposer d'un adressage identifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de ces voies.

10- Actualisation du règlement intérieur des services de la collectivité

Carine PANDREAU, première adjointe, explique que les modifications du règlement ont été validées la veille par le Comité Social Territorial (CST). Elle précise qu'une version actualisée du règlement a été déposée sur la table car certaines évolutions sont intervenues après l'envoi des documents du conseil municipal.

Ces modifications portent notamment sur la fermeture de certains services municipaux à l'occasion du pont de l'Ascension, l'adaptation des horaires du service des espaces verts et de la police municipale pendant la période estivale, l'intégration des heures supplémentaires dans le logiciel JVS, ainsi que la création d'une autorisation spéciale d'absence pour le suivi médical en cas de pathologie grave, sur présentation d'un justificatif.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement et l'organisation du travail au sein de la collectivité. Il ajoute que le règlement intérieur du CCAS sera prochainement soumis au conseil d'administration et qu'il reprend les mêmes dispositions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'actualisation du règlement intérieur.

• Chantal CHAPOVALOFF remercie les élus ainsi que les agents municipaux pour leur implication dans l'organisation du marché de printemps, qui a rencontré un franc succès et contribue à une image positive de la commune.

Elle rappelle également les prochains événements communaux : l'inauguration de la fête patronale le mercredi 13 mai à 18h sur le parking d'Isléa, suivie d'une course cycliste organisée par la ROMYA à 19h30 avec possibilité de restauration sur place. Elle précise que la retraite aux flambeaux se déroulera le vendredi 15 mai, et que la brocante aura lieu le samedi 16 mai, accompagnée le soir d'un feu d'artifice.

Elle annonce également que le barbecue de Pré Bercy aura lieu le 29 mai et lance un appel à la mobilisation pour aider à son organisation. Elle précise qu'à cette occasion, la municipalité fournit les viandes et les habitants apportent de quoi partager un repas convivial.

• Geneviève PETIOT rappelle la cérémonie du 8 mai à partir de 11h15, les invitations seront adressées prochainement.

• Monsieur le Maire informe qu'un conseil municipal exceptionnel se tiendra le vendredi 5 juin à 18h afin de procéder à l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales fixées le dimanche 27 septembre 2026.

• Monsieur le Maire rappelle que la commune assure la célébration des mariages ainsi que des baptêmes civils. Il invite les conseillers municipaux à se positionner sur les dates des cérémonies afin de pouvoir assister, s'ils le souhaitent, le maire et les adjoints lors de leur déroulement.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

**Le secrétaire de séance,
Kévin BELLIER**



**Le Maire
Jean-Luc ALBOUY**

